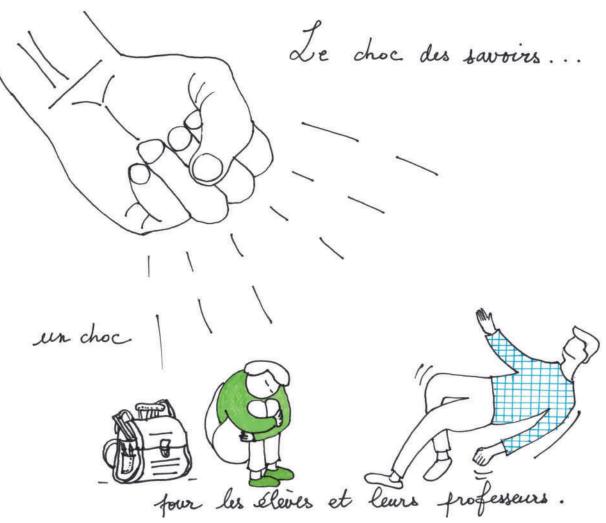
Strasbourg SI Esu N°157 JANVIER / MARS 2024





SOMMAIRE

Sommaire /Edito	L'effet «Pacte»
Debout, pour l'école public et le « Choc des savoirs »	Nouveauté ! Classe exceptionnelle : fin des viviers séparés ou « super vivier 1 » ?
Préparation de rentrée	Bilan de la CAPA recours PPCR
dans les collègesP.4	Compte rendu de la CCP des personnels
Rentrée 2024 : des lycées à l'os	non titulaires

Bulletin trimestriel du Syndicat National des Enseignements de Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 2€ - Directeur de la publication : Arnaud Sigrist – Tél : 03 88 75 00 82 - Fax : 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale 13A, Boulevard du Président Wilson 67000 STRASBOURG - Imprimerie 3ma Group - Dépôt légal : 1er trimestre 2024 - Commission paritaire des publications et agences de presse 0324 S 05559

ÉDITO

Séverine CHARRET Arnaud SIGRIST

26/02/2024





RECRUTER

Éducation en colère!





L'École est à un point de rupture. Malgré les changements de ministre (4 en moins de 2 ans), les politiques menées restent les mêmes et ont contribué à affaiblir l'école publique. Pour preuve les difficultés de recrutement et les départs par ruptures conventionnelles, démissions ou disponibilités. Sans compter les personnels qui craquent, malades de leur travail, un travail dans lequel ils ne se retrouvent plus, confrontés à des réformes qu'ils ont rejetées, qui ont mis à mal les collectifs et la relation pédagogique avec les élèves.

L'annonce de la mise en place du «Choc des savoirs» à tous les niveaux d'enseignement pourrait bien être celle de trop, y compris pour l'encadrement puisque même des chefs d'établissement, des inspecteurs expriment publiquement leur désaccord avec certaines mesures.

Le collège est le niveau qui cristallise la colère. Et pour cause. La mise en place de groupes de niveau entrainerait une désorganisation sans précédent des établissements mais elle signerait aussi l'abandon d'un projet d'école de la réussite pour toutes et tous les élèves en les assignant dès leur entrée en 6e à des parcours différenciés. Sans compter que les groupes de niveau sont financés par le redéploiement de moyens auparavant attribués à la politique des langues ou liés à la typologie des établissements. Ce sont ainsi de nombreux projets, dispositifs de remédiation qui sont remis en cause ou pourraient purement disparaître. Comme a disparu la technologie en 6e à la rentrée 2023. Toujours sans bilan, sans texte réglementaire. Cela, les collègues ne l'acceptent pas. Et c'est pour ça qu'ils étaient massivement en grève le 1er février et que depuis, les actions se multiplient.

Cette mobilisation a aussi été amplifiée par les propos indignes de la désormais ex-ministre de l'Education Nationale, justifiant l'inscription de ses enfants dans le privé par le «paquet d'heures pas sérieusement remplacées» et la volonté de s'assurer qu'ils soient «bien formés avec de l'exigence dans la maîtrise des savoirs fondamentaux, heureux, épanouis». Ces propos ont néanmoins eu le mérite de jeter la lumière sur l'existence d'une école privée, qui prospère sur un entre-soi, et que les derniers gouvernements n'ont cessé d'entretenir et de favoriser, dans leur logique de grand marché scolaire concurrentiel.

Alors que le décret publié le 22 février annonce une nouvelle coupe de 582 millions pour l'école publique, nous devrons nous tenir debout pour « construire le rapport de force nécessaire pour réaliser partout les ambitions de l'École publique laïque » (Tribune publiée dans le Monde le 30 janvier 2024¹).

Pour signer la pétition : https://www.mapetition.org/non-choc-savoirs/

CHOC des SAVOIRS C'est NON!



1. Texte intégral de la tribune à retrouver sur le site de la FSU : https://institut.fsu.fr/tribune-ecole-publique/

Debout, pour l'école publique et contre le « Choc des savoirs »

Le 1^{er} février a marqué le début d'une mobilisation contre le « choc des savoirs » mais aussi pour l'école publique et ses agents.

Sur 24 collèges pour lesquels nous avons eu des remontées des taux de grévistes, ceux-ci s'établissaient en moyenne à plus de 40% et dépassaient les 50% dans un collège sur deux. Ils étaient encore de 20% le 6 février mais sur une dizaine de collèges seulement. Les cortèges en Alsace ont aussi rassemblé plus de 2 000 personnes.

Depuis, les actions n'ont cessé, prenant différentes formes : vote contre la DHG et motion lors des conseils d'administration, courriers aux élus, tractages par exemple au collège Péguy de Wittelsheim, rassemblements avec les parents comme à Illzach ou Mutzig, journées collège mort à l'initiative des parents d'élèves à Brumath ou Duttlenheim.

Dans les lycées, la mobilisation est plus difficile. Elle montre cependant la multiplication des fragilités de l'école publique : concurrence du privé, effectifs pléthoriques, manque de mixité sociale, dégradation du climat scolaire...

Ainsi les personnels des LPO Georges Imbert de Sarre-Union et Jean Monnet à Strasbourg étaient en grève à plus de 45% le 1^{er} février, le 1^{er} suite notamment à l'annonce d'une fermeture d'une classe de 2^{nde} (après celle d'un Bac pro agora), le 2nd pour dénoncer la fermeture d'une 1^{ère} générale et l'ouverture d'une 4^e terminale STMG, dans un établissement qui a l'un des plus faibles IPS (indice de positionnement social) de l'académie.

Au total, ce sont 23 collèges et lycées pour lesquels des actions ont été remontées depuis le 1^{er} février¹. Le SNES-FSU académique continuera de soutenir et relayer ces actions dans la perspective d'une mobilisation plus large après les vacances d'hiver.

Séverine Charret

Listes des mobilisations à retrouver sur le site : https://strasbourg.snes.edu/Pour-le-choc-des-salaires-contre-le-choc-des-savoirs-les-etablissements.html



Manifestation éducation à Strasbourg le 1er février, Rassemblement du lycée Jean Monnet devant le Rectorat le 16 février





Lutterbach: grève et rassemblement le 20/02 pour demander le remplacement sur le poste de direction de la SEGPA, des moyens supplémentaires pour la vie scolaire et contre le « choc des sayoirs »

JANVIER / MARS 2024 • N°157 JANVIER / MARS 2024 • N°157

Préparation de rentrée dans les collèges

Les CSA (Comités Sociaux d'Administration) départementaux des Bas et Haut-Rhin, consacrés à la préparation de rentrée dans les collèges, se sont tenus les 8 et 15 février.

En préambule, le SNES-FSU a dénoncé les propos méprisants de la désormais ex-ministre contre l'école publique et ses agents. Il a aussi rappelé sa vive opposition à la réforme qui se met en place dans le cadre du « choc des savoirs », notamment les groupes de niveau qui organisent le tri des élèves et les assignent à un parcours scolaire dès leur entrée en 6°.

Les groupes de niveau, nouveauté de la rentrée 2024, bénéficient d'une dotation de 3091H (l'équivalent de 171 postes équivalent temps plein) soit 3,5% de la dotation totale des collèges de l'académie., allant de 5h à 43h pour le collège le mieux doté. Cette dotation est établie à partir des résultats des actuels 6e aux évaluations nationales ce qui définit un nombre d'élèves fragiles - mais aussi des effectifs des classes. Ainsi dans un collège où le niveau 6e accueillerait 71 élèves dans 3 classes, un groupe faible à 15 - quitte à ce que les 15 ne soient pas strictement les élèves les plus faibles – n'impliquera pas de groupe supplémentaire puisque les 56 élèves restants pourront être répartis sur les 2 autres groupes sans dépasser le seuil 30. Un point n'a cependant pas été pris en compte : le nombre d'enseignants disponibles pour assurer les heures sur des classes alignées. Et ce n'est que l'un des impensés de cette réforme : les enseignants de mathématiques et français seront-ils assez nombreux (il faudrait 172 ETP – équivalent temps plein pour l'académie) ? Sera-t-il possible de faire des emplois du temps quand il faudra intégrer contraintes d'alignement sur un 1/3 des heures élève et chaînages ? Comment concilier « groupes de niveaux » et bilinguisme quand ce sont les mathématiques qui sont en DNL ? Comment faire des alignements dans les collèges qui n'ont pas suffisamment de professeurs de maths ou de français pour créer un groupe supplémentaire ? La recherche de solutions est renvoyée au local ou pire, au mois de juin. Interrogé, le DASEN68 a même répondu que ces questions ne servaient à rien, puisque le décret n'était pas

Par ailleurs, le financement des groupes de niveau s'effectue par le redéploiement de moyens existant. Ainsi dans le Bas-Rhin, le passage des horaires 6° de 26h à 25h permet d'« économiser » 424H – auxquelles s'ajoutent une vingtaine d'heures pour les 6° SEGPA. La dotation sur typologie (1003h en 2023) est supprimée, celle pour le bilingue amputée de 182h puisque seules deux DNL sont désormais financées et que le temps d'enseignement en français dans

ces disciplines passe de 1h à 1h30. Pour le Haut-Rhin, ce sont 580h « économisées » sur l'heure de division 6ème en moins, la disparition des heures « typo » et l'évaporation du bilingue. Le résultat en est la disparition de groupes à effectifs réduits en langues vivantes et sciences notamment, la remise en cause de la chorale, de projets, du bilangue de continuité en 6°.

Pour finir sur une touche plus positive, des demandes que le SNES-FSU portaient depuis longtemps ont enfin été entendues : d'une part, la comptabilisation des élèves ULIS dans les effectifs de leur classe d'inclusion, ce qui aboutit à l'ouverture de 23 divisions dans les collèges du Bas-Rhin ; d'autre part, la diminution des effectifs dans les collèges ayant signé un Contrat Local d'Accompagnement – CLA (2 collèges dans le 67, 2 collèges dans le 68) par l'application d'un seuil 28. Ce seuil, certes insuffisant, est néanmoins une première étape dans la reconnaissance de la difficulté de ces établissements.

Le SNES-FSU continuera de se battre pour l'amélioration des conditions d'apprentissage et de travail dans les collèges, et d'abord pour l'abandon des groupes de niveau.

Séverine Charret et Sophie Millerand



Rentrée 2024 : des lycées à l'os!

La mise en place du lycée Blanquer depuis déjà 4 ans a mis les dotations horaires des lycées au pain sec. Rien de nouveau cette année... Certes notre capacité d'adaptation est grande, mais comment ne pas rester révoltés face à l'utilisation de nos marges pour créer des groupes de spécialité non financés ? Comment accepter des classes toujours surchargées ? Comment assurer la qualité de notre enseignement avec des dédoublements raréfiés ?

Concernant les effectifs de la rentrée prochaine, sur 52 lycées dans l'académie, 30 auraient des effectifs en classe de première, supérieurs à 33 élèves; pour les terminales, ce serait le cas dans 26 établissements. Sur le niveau seconde, le nombre moyen d'élèves par classe serait de 34,96 élèves, comment faire pire ? Concernant le volume des dotations horaires, comparé au réel 2023, on constate une baisse des moyens de 1,7%... Dans toutes les instances, CA d'établissement, CSA départementaux et académique, nos militants continuent de demander des améliorations car des réserves existent! Des actions d'établissements se déroulent déjà et doivent s'amplifier. Qui ne

demande rien, n'a rien. Plus que jamais, le syndicalisme reste un

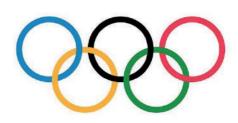
Arnaud Sigrist





Salaires - Postes - Conditions de travail

MÉPRIS 2024



Éducation en colère!



JANVIER / MARS 2024 • N°157



L'effet « Pacte »

C'est payé?

A refuser toute revalorisation globale de nos métiers au profit d'une rémunération à la tâche via le Pacte, le gouvernement dévalorise le cœur de nos métiers et veut nous réduire à négocier notre rémunération à coup de missions complémentaires. Déjà des collègues s'interrogent : l'indemnité de Professeur Principal est-elle vraiment à la hauteur de la charge de travail qu'elle représente ? Ne vaut-il pas mieux s'engager dans le dispositif Devoirs faits ? Pourquoi l'organisation de voyages scolaires n'est-elle pas mieux prise en compte ? Et on questionne : le nombre d'heures que représente telle mission est-il vraiment équivalent à celui de telle autre, pourtant également rémunérée par une part de pacte. Autant de questions qui risquent de nous faire perdre de vue le sens de ce que nous faisons et l'intérêt des élèves et de nous mettre en compétition pour assurer les missions les plus « rentables ».

Le ministère s'engage pour l'égalité professionnelle

Le ministère a beau réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité professionnelle, le développement du Pacte, qui vient s'ajouter aux heures supplémentaires et aux IMP, l'en éloigne. En 2020, le salaire brut des enseignants du 2nd degré public était en moyenne de 3 372 euros, dont 14,8% de primes, indemnités et heures supplémentaires. Or, ces dernières, qui ne bénéficient pas à l'ensemble des collègues, vont augmenter, accentuant les écarts de rémunération qui sont aussi des inégalités de genre¹. Si le Rectorat n'a pas encore communiqué sur la répartition des parts de pacte, il semble bien que la situation soit très différente selon les disciplines, selon qu'on enseigne en collège ou lycée, selon qu'on soit un homme ou une femme

« Travailler plus pour gagner plus.... ou pas »

Si les rémunérations sont de plus en plus individualisées, les injonctions au travail collectif et à la mutualisation des ressources se multiplient. Dans tel collège, tous les enseignants sont ainsi convoqués pour une réunion sur la mise en place du dispositif Devoirs faits. Dans tel autre, il est question de temps de concertation avec les professeurs des écoles intervenant dans le cadre du soutien 6° en maths et français. Dans un lycée, il est cette fois demandé aux enseignants de mettre à disposition leur progression voire leurs cours au nom de la cohérence des RCD (Remplacements de courte durée). Si pour le SNES-FSU, il est bien évident que le travail collectif est fondamental, il est mis à mal par le Pacte dès lors qu'il est demandé à des enseignants de mutualiser leur travail avec des collègues qui sont, eux, rémunérés dans le cadre du Pacte. Il est par ailleurs évident qu'aucun travail supplémentaire ne peut être exigé de collègues non engagés dans le Pacte.

- 1. Rapport Social Unique 2021-2022, p. 131 :
- https://www.ac-strasbourg.fr/rapport-social-unique-122447
- $2.\ Voir\ article\ https://strasbourg.snes.edu/Haro-sur-la-formation-continue.html$
- 3. https://pratiquesprofessionnelles.blog.snes.edu/page/2/

Un temps de travail qui s'étend

Car le Pacte porte en lui l'extension du temps de travail. Fautil s'étonner que la mise en place du Pacte s'accompagne de la remise en cause du droit à la formation sur temps de service² ? De plus en plus, des collègues nous interrogent sur des situations de remplacement sur des heures où les classes qu'ils ont en charge sont en sortie. Des chefs d'établissement leur demandent alors de prendre des classes, qu'ils ont ou non par ailleurs, sur cette heure « libérée » mais dans leurs ORS. Avec les RCD, le Pacte ouvre une boîte de Pandore, en instillant l'idée que toutes les heures peuvent et doivent être assurées. Des réponses sont encore possibles parce que nos statuts nous protègent. Jusqu'à quand ?

Des salles des profs fracturées

Pour de nombreux collègues, l'impression est celle d'une vraie dévalorisation de leur métier puisque le travail en classe et tout ce qu'il implique en termes de préparation, de suivi et d'accompagnement des élèves ne sont absolument pas reconnus, voire sont sacrifiés au profit de missions périphériques. Comment, par ailleurs, continuer à garder la motivation et l'engagement pour un métier découpé en tâches ? Pas étonnant dans ce contexte que des tensions puissent apparaître entre enseignants.

C'est quoi « enseigner »?

Car la question que pose le Pacte est bien celle de savoir ce que signifie « enseigner ». La lecture des rapports de la Cour des comptes depuis 2013 offre des pistes pour comprendre le projet que le gouvernement met peu à peu en place. La Cour des comptes préconise en effet l'annualisation des services, la bivalence (essentiellement pour les enseignants en collège), la collaboration plus étroite des enseignants en collège et des professeurs des école et même des échanges de service, une réévaluation pécuniaire portant sur les indemnités et non le traitement indiciaire, l'intégration du remplacement dans les missions liées au service d'enseignement... Toute ressemblance avec le Pacte ne saurait être fortuite. Si pour l'instant ces recommandations se déploient en s'appuyant sur le volontariat par le biais du Pacte, il s'agit bien d'une redéfinition de nos métiers et de nos statuts.

Reprendre la main sur nos métiers

Pour aider à reprendre la main sur nos métiers, il faut à la fois comprendre ce qui les fragilise, les mécanismes qui contribuent à la perte de sens et disposer de moyens d'agir. C'est pourquoi le SNES-FSU s'est doté d'un secteur métier, qui en lien avec les groupes disciplinaires, propose des analyses et des pistes de réflexion en lien avec la recherche. Vous pouvez les retrouver dans l'espace « Pratiques professionnelles » du site national³ et dans les publications du SNES-FSU.

Dans l'immédiat, nous continuerons de demander et d'agir en faveur d'une revalorisation de tous les personnels, sans contrepartie.

Séverine Charret

NOUVEAUTÉ! Classe exceptionnelle : fin des viviers

séparés ou « super vivier 1 » ?



Cette année, les lignes directrices de gestion qui régulent les procédures de promotion comportent une nette évolution. En effet, les modalités d'accès au grade de la classe exceptionnelle changent.

Sur la forme, les 2 voies d'accès, par les fonctions spécifiques et par l'ancienneté disparaissent. Ceci constitue plutôt une bonne chose, tant la voie par les fonctions spécifiques (dit vivier 1) générait une trop grande part des promotions : 70%, en laissant donc trop de collègues finir leur carrière sans atteindre le grade maximal.

La nouvelle procédure est donc identique pour tout le monde : promouvabilité dès le 5° échelon de la hors classe et attribution d'avis (Très favorable, favorable, défavorable) par le chef d'établissement et l'IPR. A la suite, c'est le Recteur qui établit le tableau de classement par avis décroissant. Les ex-aequo seront départagés par des critères objectifs : anciennetés de corps, puis grade, puis échelon et enfin ancienneté dans l'échelon. Tout va-t-il donc bien, dans le meilleur des mondes ? Un accès équitable et des perspectives pour tous ?

L'histoire n'est pas tout à fait celle-là. Dans l'ordre de cette procédure, les avis des chefs d'établissement et des IPR sont capitaux et ne sont pas contestables! Là est le véritable scandale. Si les avis très favorables, une fois obtenus, devraient être pérennes, encore faut-il y arriver un jour. Ensuite, les agents que nous sommes peuvent contester la décision d'avancement, mais pas les avis... quel est alors le sens du recours ? Le nouveau monde est parfois difficile à comprendre, ou alors trop simple à comprendre. Management néo-libéral, es-tu là ?

Dès maintenant, le combat des élus SNES-FSU sera d'obtenir plus de transparence dans la procédure et la garantie d'un accès à ce grade le plus large possible. Ce combat, nous l'avons gagné sur la hors classe, ne doutons pas, que tant que la profession nous soutiendra, nous vaincrons.

Arnaud Sigrist



Bilan de la CAPA recours PPCR

La CAPA des recours sur l'appréciation de l'avis final dans le cadre du PPCR s'est tenue dans notre académie le 23 février.

Pour les certifiés, 9 collègues n'ayant pas obtenu une modification de leur avis final suite au recours auprès du Recteur ont saisi la CAPA. Trois d'entre eux ont ainsi vu leur avis remonté en très satisfaisant ou excellent.

Pour les agrégés, ils étaient 7 à avoir saisi la CAPA et 3 d'entre eux ont obtenu la révision de leur avis final.

Aucun CPE ni PSY-EN n'avait saisi la CAPA.

60% des collègues suivis par le SNES-FSU ont obtenu une réévaluation de leur avis final. Il faut continuer à faire valoir ses droits, ensemble continuons à multiplier les recours face à ce système de gestion opaque!

Amélie Hernando-Muller, Aurélie Meyer, Lydie Robin, Erik Garel, commissaires paritaires pour le SNES-FSU

JANVIER / MARS 2024 ● N°157

JANVIER / MARS 2024 ● N°157

Compte rendu de la Commission Consultatives Paritaires (CCP) des personnels non titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Le mardi 30 janvier 2024 a eu lieu la première CCP de cette année scolaire qui a été consultée sur des projets de sanction disciplinaire.

Qu'est-ce qu'une commission consultative paritaire?

Comme son nom l'indique, c'est une instance consultative composée, en nombre égal, de représentants de l'administration et du personnel élus tous les 4 ans. Pour notre académie, cette CCP se compose de 3 membres de l'administration et de 3 élus des personnels (1 FSU, 1 SGEN-CFDT, 1 SNALC).

Des sanctions lourdes de conséquence

Lors de cette CCP nous avons dû nous prononcer sur des sanctions très lourdes de conséquences pour nos collègues.

Celles-ci peuvent aller de l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée de quatre jours à six mois pour les agents recrutés pour une durée déterminée et de quatre jours à un an pour les agents sous contrat à durée indéterminée, à un licenciement sans préavis ni indemnité de licenciement.

Que faire si cela vous arrive?

Si vous deviez vous trouver un jour dans cette situation, nous vous conseillons de ne pas affronter cette situation seul·e, de contacter le SNES-FSU qui vous mettra en contact avec nos élu·es CCP afin de vous conseiller et même vous accompagner lors de cette instance.

Emmanuelle Haffner responsable secteur non-titulaire Enseignants, CPE, PSY-EN pour le SNES-FSU et élue CCP pour la FSU.

RESTEZ EN CONTACT

AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG
SUIVEZ-NOUS SUR:



Sur notre site internet:
https://strasbourg.snes.edu/



Sur notre compte Twitter:
@SNES_Strasbourg





Sur notre page Facebook: Snes-Fsu Strasbourg
https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/